

ABONNEMENT.

Saumur.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 4 JUILLET

BULLETIN

Au camp de Valbonne, pendant l'exercice à feu, le colonel Mathieu, étant à cheval devant ses hommes, entendit tout à coup siffler une balle à ses oreilles. La balle passa entre son fils qui l'accompagnait, également à cheval, et lui. Le cheval de ce jeune homme a été atteint. Immédiatement, l'ordre de cesser le feu est donné, et les faisceaux sont formés. Le maître armurier procède à la visite des fusils.

Un soldat nommé Potgi a été vu jetant derrière lui une cartouche qu'il venait de tirer. Il est arrêté. La nuit il trouve le moyen de s'échapper. L'enquête se poursuit et on découvre plusieurs complices qui devaient tirer en même temps que Potgi et auxquels le courage (?) a manqué au dernier moment.

Sur quoi le rédacteur d'un journal parisien, le Mot d'Ordre, écrit les lignes suivantes que nous recommandons aux méditations :

« Il sera bien difficile de plaider les circonstances atténuantes pour l'assassin, mais sans chercher à diminuer l'horreur que doit inspirer son crime, il est permis d'en expliquer la genèse. Ce misérable a eu des complices, des instigateurs, non pas seulement peut-être au régiment, mais en dehors, dans la vie civile. Ce sont ceux qui tous les jours, dans les réunions, dans leurs journaux, dans les rues, au cabaret, débauchent, excitent, corrompent l'armée, lui prêchent l'anarchie, l'encouragent à la rébellion, la poussent à la désertion, à la fuite, parfois au crime. Ces complices-là échapperont à toute poursuite; ils sont libres et resteront libres; ils passent gais et insouciant, les cigares aux lèvres, sur le boulevard, ou s'attablent aux cafés pour regarder la foule qui circule et deviser, devant un bock, entre camarades, de choses joyeuses. L'impunité leur est non-seulement acquise, mais garan-

tie par les lois. Ils peuvent recommencer le lendemain, et faire chaque semaine fusiller un malheureux inconscient, perverti par leurs écrits, grisé par leurs capiteuses déclamations, et à qui, sans danger et à l'abri, ils auront glissé une cartouche chargée en lui murmurant: « Tous les colonels, tous les chefs, tous les ministres, tous les députés, tous ceux qui travaillent, tous ceux qui possèdent, tous ceux qui espèrent, tous ceux qui ont la foi de la patrie, etc., etc. »

Nous avons tenu à reproduire tout au long ces très-judicieuses réflexions du Mot d'Ordre, d'autant qu'elles sont signées d'un nom qu'on ne s'attendait pas à trouver au bas; c'est celui du citoyen Lepelletier, l'un des plus fougueux procureurs de la Commune.

Ces détestables conseillers qui du fond d'un cabinet paisible arment les bras des malheureux ou des brutes, M. Lepelletier les connaît bien. Tous les républicains, ceux-là même que nous voyons figurer aujourd'hui dans le gouvernement et ceux de l'opposition, progressistes ou socialistes, n'ont-ils pas commencé par ce rôle de conseillers sinistres et leurs conseils n'ont-ils pas enfanté toutes les hontes, tous les attentats, toutes les ruines que les malheureux ou les brutes ont payées de leur sang ou de leur liberté, mais dont les conseillers se sont fait du bien-être et des rentes ?

D'où il résulte que la catilinaire du citoyen Lepelletier contre les misérables qui arment les malheureux et les brutes contre la société frappe en pleine poitrine et République et républicains. Nous n'y voyons d'ailleurs aucun inconvénient. EDOUARD GRIMBLON.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Le discours prononcé mardi par M. Langlois mérite d'être lu. C'est une amorce de la discussion qui s'ouvrira l'année prochaine, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Langlois est un libre-penseur convaincu: les assertions dont sa harangue est semée

n'en sont que plus intéressantes. Partisan de la séparation, le député de Pontoise repousse l'exécution immédiate de cette réforme. Pourquoi? Parce que l'Eglise est encore trop influente, le catholicisme trop répandu et le prêtre trop respecté. Au lieu d'infliger à l'Eglise un sérieux préjudice matériel et moral, la séparation lui procurerait de précieux bénéfices. Le curé ne touche à l'heure qu'il est que 922 fr.; si le modus vivendi changeait, du soir au matin, il en toucherait 4,500. Quand donc le divorce doit-il être accompli? Dans quinze à vingt ans. M. Langlois compte, en effet, qu'à cette échéance l'Eglise aura perdu tout prestige et tout crédit. Alors, quand les curés seront complètement abandonnés par leurs fidèles, et quand les temples seront déserts, le moment sera opportun pour enlever aux pasteurs le morceau de pain que l'Etat leur octroie. Ainsi, trahis de toutes parts, les curés mourront-ils de faim? C'est de cette façon que la religion s'évaporerait. Dans quinze ans, il n'y aura plus un catholique en France. Attendons donc avec patience cette heure suprême et ne compromettons pas l'évolution qui s'accomplit par une rupture prématurée.

Voilà comment M. Langlois a parlé. L'ancien disciple de Proudhon a cru se montrer très-fort: le pauvre homme n'a fait que s'approprier le langage de tous les ennemis de l'Eglise. Dès le II^e siècle, Celse vaticinait la mort de l'Eglise. Depuis dix-huit cents ans, tous les oracles annoncent la chute imminente de l'édifice chrétien. Cette prophétie court tous les cabarets et tous les lieux mal famés. Sous la Restauration, le philosophe Jouffroy disait que les dogmes n'en avaient plus même pour trente ans. Qui est mort, pourtant, de l'Eglise ou de Jouffroy?

Le béotisme des faux prophètes me frappe encore plus que leur haine. Ces gens-là sont vraiment comme les statues d'Egypte, qui ont des yeux et qui n'y voient pas. L'Eglise « décline », prétend M. Langlois. Qu'il essaie donc alors de nous expliquer la prospérité croissante de nos œuvres? Comment se fait-

il que la Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, etc., recueillent chaque année des souscriptions de plus en plus copieuses? Comment se fait-il que nos écoles attirent tant d'élèves? Je vous ai parlé l'autre jour du mouvement scolaire. Voulez-vous que je vous donne les chiffres relatifs à Paris seul? Depuis six ans, les catholiques parisiens ont fourni SEIZE MILLIONS de l'enseignement libre. Avant la laïcisation, sous M. Ferdinand Duval, la capitale comptait 436 écoles congréganistes, fréquentées par 40,000 élèves. Aujourd'hui, grâce à la persécution, nous en avons 193 (cinquante-sept de plus) où les Frères instruisent 70,000 enfants. Un singulier déclin, n'est-ce pas?

LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

C'est un républicain modéré il est vrai, ce qui est rare, et sage, ce qui est plus rare encore, c'est un savant, un spécialiste, la fine fleur des économistes, l'élève de M. Léon Say, et le nourrisson du Journal des Débats, M. Leroy-Beaulieu, en un mot, qui nous apprend aujourd'hui ce qu'il faut penser du système budgétaire du gouvernement. Après avoir signalé ces comptes extraordinaires imaginés par les ministres dans l'embarras pour couvrir, ou plutôt pour déguiser des dépenses incessantes et qui sont une des principales causes de l'obscurité de nos finances et de la permanence du gaspillage, il ajoute:

« Nous agissons comme un homme riche qui, au lieu de faire rentrer toutes ces dépenses dans son revenu, s'ingénie à trouver aux plus grosses un caractère extraordinaire, de manière à les doter sur son capital. Une année il doit renouveler le mobilier de son salon. Dépense extraordinaire, dit-il, cela ne se présente pas tous les ans; prenons sur mon capital. L'année suivante, c'est une paire de chevaux qu'il faut remplacer. Dépense extraordinaire, dit-il de nouveau, cela ne se représente pas tous les ans; prenons

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

XII

LA MORT D'UN BANDIT

(Suite)

— C'est pourtant la vérité. Les gendarmes ou les agents de police ne penseront guère à nous pendant cet orage. En route, maintenant, et descendons au bateau. Baptiste doit nous attendre. Les trois hommes s'engagèrent alors sur les quais et atteignirent bientôt l'un des petits escaliers qui permettent de descendre sur la rive du fleuve.

— La, le comte s'arrêta. — Je ne vois pas Baptiste, dit-il avec surprise. — Il vous attend peut-être au fond du bateau, observa Gaspard. — Descendons toujours, reprit le comte, et prenons garde de tomber, car ce vent peut nous faire perdre l'équilibre.

Le comte d'Iron descendit le premier, Gaspard et Niveleau le suivirent.

Gaspard sauta dans le bateau du comte que les flots de la Loire soulevaient en tous sens.

— Personne! cria-t-il. Baptiste n'est pas arrivé!

— C'est impossible, reprit le comte; je lui ai donné ordre d'arriver à onze heures et demie précises.

— Il aura eu quelque retard, murmura Niveleau. Il faut l'attendre auprès du pont. Nous serons plus à l'abri du vent et des éclairs.

— Avez-vous peur de la foudre, monsieur Niveleau? demanda le comte avec ironie.

— Ma foi, je ne suis jamais tranquille quand j'entends ainsi le tonnerre gronder sur ma tête.

— Vous avez tort! Il ne faut jamais avoir peur de rien. C'est le grand secret de l'existence.

— Pour les voleurs, reprit Gaspard en riant à son tour, mais pas pour les volés.

— Sans doute... mais silence! on marche de ce côté, sur le quai. Attendez-moi dans le bateau; c'est Baptiste, sans doute, qui arrive.

Gaspard et Niveleau se cachèrent au fond de la barque. Le comte remonta l'escalier et éleva la tête au-dessus de la dernière marche.

Un homme, en effet, marchait ou plutôt se glissait sur le quai. Il était peu vêtu, et n'avait pas de manteau. Sa veste était déchirée en plusieurs endroits.

— Quel singulier personnage, murmura le comte. Ce n'est pas mon jardinier.

L'homme, cependant, ne paraissait pas rassuré; il allait et venait dans la nuit, faisait vingt pas en avant, dix pas en arrière, se cachait derrière les reverberes, traversait le quai, puis revenait à la rue, le cou tendu, la tête en avant, comme s'il eut cherché quelqu'un.

Cette singulière attitude étonna le comte.

— Serait-ce un agent? murmura-t-il.

Mais l'inconnu ne ressemblait guère à un agent de police, et le comte se rassura bientôt en le voyant s'avancer vers un énorme tas de tuffeaux, débris d'une maison abattue non loin de là.

— C'est un mendiant, pensa-t-il, qui ne sait où passer la nuit.

Cependant le prétendu mendiant tourna les tuffeaux et s'arrêta un instant. On eût dit qu'il s'entretenait avec un autre homme couché derrière les débris. Presque aussitôt il reparut, revint sur le quai, et un éclair mit en pleine lumière son visage pâle.

Le comte lança dans la nuit un de ses stridents éclats de rire, et se dressa sur le quai.

— Maître Antoine, cria-t-il, venez par ici!

Au même instant, un formidable coup de tonnerre retentit dans la nuit.

On eût dit que la terre allait se briser et la ville s'écrouler.

Surpris de cette coïncidence, l'ex-notaire s'arrêta un instant, et se demanda s'il ne ferait pas mieux de fuir. L'image de la mort se dressa devant son esprit.

Mais le comte était déjà près de lui, et lui tendait la main.

— A la bonne heure, disait-il; vous n'avez pas de rancune. Venez vite, l'affaire sera bonne, et le temps est propice.

Maître Antoine balbutia quelques paroles et se laissa guider par le comte. Celui-ci l'amena près du bateau.

— Voici maître Antoine, dit-il à ses complices. Il n'a pas voulu manquer au rendez-vous, ni trahir ses amis!

En entendant le châtelain des Rochers parler de la sorte, l'ex-notaire sentit une sueur froide passer sur son front.

— C'est bien, fit Gaspard. Mais attendons-nous Baptiste?

— Non, messieurs. Il faut agir au plus vite. Nous sommes assez nombreux. Je vais détacher le bateau. Prenez les rames. Je me tiendrai au gouvernail.

Le bateau du comte était muni de deux rames et d'un long pic que l'on poussait avec les épaulés. Le gouvernail mobile se glissait dans deux cylindres de fer. On ne sait pourquoi Baptiste avait donné à ce bateau le nom de *Martin-Pêcheur*.

» sur mon capital. La troisième année, c'est » une ferme qui arrive à fin de bail et dont » il faut reconstruire les bâtiments. La qua- » trième année, c'est à son château qu'il » faut refaire une couverture. Dépenses ex- » traordinaires, prenons sur le capital. Eh » bien, je vous le demande, combien de » temps donneriez-vous à ce particulier » pour se ruiner complètement? Ne vous » y trompez pas, ce particulier raisonne et » agit comme nos ministres des finan- » ces. »

Tout l'article est dans ce ton, et il serait à citer d'un bout à l'autre, si nous ne nous adressions à des gens plus convaincus encore que M. Leroy-Beaulieu, car ils ont combattu avant lui les principes dont les errements critiqués par l'éminent écrivain ne sont que la conséquence logique. Toutefois, nous devons signaler encore son opinion au sujet des obligations trentenaires que le ministre veut émettre pour couvrir la partie la plus urgente, nous allions dire la plus criante du déficit. Ces obligations représenteraient une somme de 320 millions et seraient remboursées en 22 ans, terme qui jure assez singulièrement, soit dit en passant, avec leur titre de trentenaires.

« Avec ces obligations, s'écrie le rédacteur de l'*Economiste français*, on veut dégager la dette flottante. Alors ce n'est pas 320 millions, c'est 1,200 ou 1,500 millions qu'il faut emprunter, mais il faut le faire au grand jour, en Rentes françaises. »

Puis, après avoir énuméré toutes les ressources extraordinaires auxquelles le gouvernement a recours, il continue :

« Pendant que l'Etat prend ainsi de l'argent de toutes mains, il se tourne vers la galerie et s'écrie qu'il a fermé le grand-livre de la dette publique, et les badauds répètent en chœur : cela est vrai, il a fermé le grand-livre de la dette publique. Le plaisir que l'on veut se donner d'emprunter en obligations trentenaires au lieu de rouvrir le grand-livre, coûtera au contribuable, à la fin de l'opération, 42 à 45 millions de francs, peut-être plus. »

Et enfin, comme conclusion, nous relevons ce jugement concis mais sévère : « Tout est artificiel, équivoque, compliqué et obscur dans les finances qu'on nous fait depuis six ou sept ans. »

Chronique générale.

LA DATE DES ÉLECTIONS.

Le conseil des ministres aura à s'occuper, dès que la discussion du budget sera terminée devant la Chambre des députés, du choix d'une date pour les élections générales.

Deux dates sont en présence à l'heure actuelle, celle du 16 août et celle du 27 septembre.

Maître Antoine se bissa péniblement et en poussant de longs soupirs, auprès de Gaspard et de Niveleau.

— Qu'avez-vous donc, mon maître? lui demanda Gaspard. On dirait que vous avez des chagrins de cœur?

— Je n'ai rien, murmura l'ex-notaire, en s'asseyant à l'avant; je dis seulement qu'il fait bien mauvais temps et que nous pourrions sombrer.

— Allons donc! le vent va nous pousser au contraire vers la villa du Chenal.

— Attention! cria le comte.

Au même instant, le comte détacha le bateau, Gaspard et Niveleau donnèrent deux grands coups de rame, et le *Martin-Pêcheur*, saisi par le courant, quitta la rive et s'élança dans le fleuve.

— A Dieu va, dit le comte en s'asseyant à l'arrière et en saisissant la barre.

— Vous parlez et vous agissez comme un marin, fit Gaspard; vous avez donc navigué?

— Beaucoup, dans ma jeunesse.

— Où cela?

— A Marseille. Demandez à maître Antoine.

L'ex-notaire frémit. Tous ses doutes se changeaient peu à peu en une certitude; le comte n'était autre que *Wesly*, et ne cachait plus son secret.

— Si cet homme n'est pas pris cette nuit, pense-t-il, je suis perdu!

Si les élections sont fixées au 16 août, il faudra que le décret de convocation paraisse vingt-deux jours avant le jour du vote pour que la période électorale de vingt jours soit complète; le décret devra donc, dans ce cas, paraître le 25 juillet.

Une question s'était posée à ce sujet, celle de savoir si les vingt jours de la période électorale étaient compris dans les soixante jours entre lesquels le gouvernement peut procéder aux élections; cette période de soixante jours commençant le 14 août, il s'ensuivait, si cette hypothèse était admise, que les élections ne pouvaient se faire que le 6 septembre au plus tôt.

Mais il résulte des observations échangées entre la commission du scrutin de liste et le gouvernement, observations consignées dans les procès-verbaux de cette commission, que le délai de la période électorale n'est pas compris dans le délai de soixante jours dans lequel doivent être faites les élections.

De sorte qu'il n'y a aucun obstacle à ce que le gouvernement procède aux élections le 16 août.

Toujours même précipitation à la Chambre; et les idées de tolérance continuent à faire des progrès parmi nos honorables députés qui sentent qu'ils vont bientôt comparaître devant leurs électeurs.

M. Goblet a remporté un nouveau succès sur M. Jules Roche en faisant voter, pour le cardinal Lavignerie, un crédit de 400,000 fr., et c'est seulement à une voix de majorité qu'a été repoussé l'amendement de M. Bochot, relatif aux églises et presbytères.

C'est là un symptôme significatif; mais les électeurs feront bien de ne pas s'arrêter aux derniers votes de leurs députés, mais de contrôler aussi ceux des années précédentes.

LA SÉPARATION DES CHAMBRES.

On commence à parler de la séparation des Chambres pour le 20 ou le 22 courant. Toutefois, personne ne croit aux élections générales en août.

Le ministère tiendrait en effet à éviter la co-existence des deux Chambres; par suite, la date du dimanche 27 septembre reste toujours la plus probable.

L'AMBASSADE MAROCAINE.

Hier, a eu lieu à l'Élysée la présentation officielle des ambassadeurs marocains.

Ils ont été reçus par M. Grévy, portant en sautoir le grand cordon de grand-croix de la Légion d'Honneur, entouré de sa maison militaire en grande tenue; M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, le général Compenon et l'amiral Galiber, accompagnés de leur état-major en grande tenue.

La présentation a été faite avec le concours de M. Benchimol, interprète privé des ambassadeurs marocains.

Dans la cour de l'Élysée, les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon d'infanterie.

Au moment où le bateau disparaissait, un homme recouvert d'un manteau sortait des tuffeux et s'avancait en rampant sur le quai. Parvenu près du petit escalier, il se releva à moitié, en se dissimulant derrière une borne. Un éclair lui permit de voir les quatre misérables luttant avec peine contre la tempête et s'efforçant d'éviter les vagues.

Alors, un joyeux sourire éclaira le mâle visage du brigadier Griffard.

— Ils sont à nous, murmura-t-il, et le gibier est d'importance... Mais quel coup ferait le bon Dieu s'il envoyait le bateau au fond de la Loire!... Après cela, c'est sans doute le diable qui en profiterait.

Et le brigadier, suivant toujours de loin le *Martin-Pêcheur* à la lueur des éclairs, se dirigea vers deux autres bateaux qui étaient attachés à quelque distance et paraissaient chargés d'une précieuse marchandise, car ils étaient recouverts d'une toile hermétiquement fermée.

Cependant, le comte d'Iruu avait beaucoup de peine à maintenir le bateau dans la bonne direction.

Gaspard et Niveleau ramaient avec vigueur, mais ne parvenaient que difficilement à fendre le courant et à vaincre la résistance des vagues.

L'orage, à ce moment, redoublait de fureur. Les roulements du tonnerre étaient continus, les éclairs

On lit dans la *Ligue*:

« La vérité commence à se faire jour sur la malheureuse expédition faite par le général de Négrier, au-delà de Lang-Son. Tout le monde a présenté à l'esprit cette marche sur Dong-Dang et sur Bang-Bo, qui eut un résultat si cruel pour nos armes et qui provoqua la brusque retraite de Lang-Son. »

M. Jules Ferry et ses amis avaient toujours prétendu que le général de Négrier était le seul coupable de cette imprudence. Sans respect pour l'admirable abnégation et l'héroïsme de cet officier général, les ferrystes n'avaient pas craint de compromettre sa réputation militaire pour disculper l'ancien président du conseil.

Rien ne tient plus de ces assertions audacieuses. Les lettres, les renseignements, tous les documents arrivant maintenant du Tonkin prouvent irréfutablement que le général de Négrier n'a franchi la frontière chinoise que sur l'invitation formelle de M. Jules Ferry, qui tenait absolument à ce que cette pointe fût faite, et qui, dans un but égoïste et politique, a attiré sur nos troupes l'échec de Dong-Dang et a fait décimer le petit corps d'armée du général de Négrier. »

VATICAN ET QUIRINAL.

Un correspondant de Rome envoie au *Figaro* la dépêche suivante :

« Je puis vous annoncer officiellement qu'une circulaire a été expédiée télégraphiquement aujourd'hui, par le cardinal Jacobini, aux représentants du Saint-Siège, les invitant à démentir d'une façon absolue les assertions de quelques journaux parisiens sur un prétendu rapprochement du Vatican avec le gouvernement italien. »

Cette assertion est considérée au Vatican comme une tentative des cléricaux intransigeants pour faire une pression sur le Pape et comme une représsaille du *Journal de Rome* obligé, pour des raisons financières, de cesser de paraître.

Sa Sainteté Léon XIII, en revendiquant contre certains fanatiques son autorité suprême et son indépendance absolue dans la direction politique du Saint-Siège, n'a jamais eu l'intention, et il ne pouvait l'avoir, de porter la moindre atteinte aux droits imprescriptibles de l'Église et de la Papauté. »

PROMOTIONS DANS LA MARINE.

Une importante promotion dans la marine va paraître incessamment au *Journal officiel*. Elle comprendra deux vice-amiraux en remplacement du vice-amiral de Jonquières, atteint le 3 juillet par la limite d'âge, et du regretté amiral Courbet.

On assure que ces deux places sont données aux contre-amiraux Martin et Conrad, qui tiennent la tête de la liste des officiers généraux de leur grade. Il sera fait en outre 2 contre-amiraux, 2 capitaines de vaisseau, 4 capitaines de frégate, etc.

Comme conséquence de cette promotion, un mouvement aura lieu parmi les officiers généraux attachés au conseil d'amirauté et

au conseil des travaux. Il sera également pourvu à la désignation du directeur du dépôt des cartes et plans de la marine en remplacement du vice-amiral de Jonquières.

90 malades, provenant du camp des Lanciers, sont entrés avant-hier à l'hôpital de Marseille.

Mardi, à Lyon, pendant la manœuvre au grand camp, le cheval de M. Granjon, sous-lieutenant au 4^e cuirassiers, est tombé dans les rênes, n'a pu se dégager et a été piétiné par sa monture.

Cet officier, transporté sans connaissance à l'hôpital militaire, y est mort dans la soirée.

M. Granjon est originaire de Lyon, où il vivait avec sa grand-mère et sa jeune épouse.

UN SIGNE DES TEMPS.

Sous ce titre, on lit dans la *France militaire* :

« Un ancien ministre de la guerre, membre du comité de l'infanterie, se laisse porter sur la liste des candidats à la députation du département de la Nièvre, à côté de M. Gambon, « l'homme à la vache », et, pour avoir deux cordes à son arc, se laisse porter sur la liste du département de la Seine, à côté de l'ex-général Eudes. »

Ce que c'est que l'ambition malaisée! Voici donc un général de l'armée active qui troque son chapeau à plumes blanches contre le bonnet rouge, et qui s'en va bras-dessus bras-dessous avec un ex-général qui a mené au combat, contre cette même armée active, l'armée des communards. Voici quels compromis en est arrivé celui qui pendant un moment, a été le chef suprême de l'armée!

Quel étrange accouplement! Eudes et Thibaudin, Thibaudin et Eudes. Mais l'accouplement de ces deux noms, Gambon et Thibaudin, est plus étrange encore. La profession de foi du général Thibaudin, que nous avons publiée à titre de curiosité dans notre dernier numéro, nous apprend que l'ancien ministre de la guerre est en « complète communion d'opinion » avec le citoyen Gambon; or, personne n'a oublié le succès de franche indignation qu'a obtenu récemment le discours du citoyen Gambon demandant, au cours du débat sur la loi de recrutement, l'abolition des armées permanentes et ressasant tous les arguments naufrageés dans les réunions publiques par des d'émémènes en délire.

Le citoyen-général Thibaudin est donc logiquement partisan de la suppression des armées permanentes.

Que l'ex-ministre de la guerre soit d'opinion que le bonnet rouge n'est pas sur ce terrain que nous nous plaçons. Qu'il pactise aujourd'hui avec les communards après avoir fait battre, en 1871, un

sillonnaient sans cesse les nues. On eut dit que le ciel était en feu.

L'ex-notaire contemplait vaguement ce terrible spectacle.

Tout à coup la voix du comte d'Iruu l'arracha à ses rêveries.

— Que faites-vous donc à l'avant, mon cher maître? criait le châtelain des Rochers. Vous êtes un homme inutile.

— Comment puis-je vous être utile? demanda maître Antoine.

— Prenez une rame, et remplacez l'un de ces messieurs.

— Vous savez bien que je ne sais pas ramer.

— Venez alors près de moi, vous m'aidez à tenir le gouvernail.

L'ex-tabellion se leva et s'avança vers le comte en tremblant. Les secousses du bateau le jetèrent plusieurs fois à droite et à gauche.

— Vous n'avez pas le pied marin, lui dit Gaspard en riant.

— Comment voulez-vous que je l'aie? Je n'ai jamais quitté mon cabinet!

— Oh! jamais... fit Niveleau, vous exagérez, maître Antoine.

Celui-ci ne releva pas cette inconvenante allusion à ses « fautes de jeunesse » et vint enfin s'asseoir auprès du comte qui remarqua aussitôt le singulier état de ses vêtements.

— Comment êtes-vous donc habillé ce soir, mon cher maître? lui demanda-t-il, vos habits sont déchirés.

L'ex-notaire pâlit et frissonna de nouveau.

— C'est le vent, sans doute, balbutia-t-il.

— Comment, le vent? Le vent n'a jamais fait de trous dans un palatot. Vous vous moquez de moi, maître Antoine!

— Mais non, se hâta de dire celui-ci; je ne me moque de personne ici. Le vent m'a jeté sur le mur et les pierres m'ont déchiré.

— Singulières pierres, reprit le comte. Où êtes-vous allé cette nuit, mon maître? Avec quel courroux les bois?

— Je n'ai pas quitté Saumur de la journée.

— C'est étrange, dit le comte; mais vos habits vous appartiennent et nul de nous ne prétend les arracher... Prenez garde à cette grosse veste qui nous vient de travers et mettez la main sur moi sur la barre.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARTEL

VICTOR HUGO. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin, 40 volumes in-8, parietur, comprenant 40 volumes in-8, parietur, 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. Pilon, A. La Vierge, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

régiment contre eux, peu nous importe en core de nos jours, nous assistons à des embrassements, Folleville plus étranges en core, et nous voyons des conversions tout à fait extraordinaires. Après tout, le général Thibaudin a peut-être trouvé son chemin de Damas, ou, comme Constantin, a vu au ciel la politique un nouveau Labarum. Mais il était de son devoir d'aller jusqu'au bout, et de mettre d'accord sa conduite avec ses opinions fondées avec celles des citoyens Eudes et Gambon : il devait déposer son épauvette à trois étoiles et demander la liquidation de sa retraite.

En faisant hautement la profession de foi que l'on sait, le général Thibaudin a manqué à tous ses devoirs de soldat; il prend congé de l'armée, de cette armée dont il a été un moment le chef suprême et dont, aujourd'hui, il proclame le licenciement nécessaire.

L'exemple de la discipline doit partir d'en haut; nous aimons à croire qu'en haut lieu on s'est préoccupé du cas du général qui a donné un éclatant exemple d'indiscipline, et qui se propose de souffler sur l'armée l'esprit de révolte contre la société. Le général Thibaudin a changé de camp, il a passé à l'ennemi, il est devenu général de l'armée du désordre et n'est plus des nôtres; qu'il disparaisse des contrôles. Ainsi pensera le ministre de la guerre, ainsi penseront les ministres.

Le général Thibaudin doit être admis d'office à la retraite. Le ministre de la guerre et ses collègues du cabinet doivent à la France cette mise à la retraite; le ministre de la guerre en particulier la doit à l'armée qui réclame énergiquement contre l'outrage que son ancien chef vient de lui faire.

Au surplus, le ministre de la guerre estimera que le citoyen-général Thibaudin n'a plus droit au respect de ses inférieurs dans la hiérarchie militaire et qu'il serait éminemment dangereux de donner un commandement quelconque à ce nouveau converti.

Le citoyen Thibaudin a reçu l'accolade de barricadiers et l'investiture des professeurs de guerre civile.

L'armée demande donc que ce renégat soit rendu à la vie civile, afin qu'il puisse s'enfoncer librement dans les cavernes de mort de la politique.

Elle ne le regrettera pas.

ÉTRANGER

On télégraphie de Londres que le duc d'Aumale est, depuis quelques jours, en Angleterre, et qu'il a déjeuné mardi avec Sa Majesté la reine Victoria à Windsor. Le prince ne fera qu'un court séjour à Londres et reviendra aussitôt à Chantilly.

LE CHOLERA EN ESPAGNE.

Le choléra augmente considérablement dans le sud de l'Espagne et gagne les provinces du centre. La panique règne dans la population.

Les autorités ont défendu l'usage de l'eau du Tage. L'eau est envoyée de Madrid à Aranjuez par chemin de fer.

LES RUSSES A PENDING.

On télégraphie au Standard, des environs de Herat, le 29 juin :

« Les Russes ont devant eux, à Pending, un ennemi plus formidable que les Afghans; la maladie sévit parmi les troupes, et la mortalité est considérable. Le gouverneur de la ville est au nombre des victimes. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juillet. La liquidation se poursuit sans donner lieu à de nouveaux incidents. Les nouvelles extérieures sont faibles. Pourtant les Consolidés anglais sont un peu plus faibles.

Les rentes françaises sont très-fermes. Les capitaux qui ont versé 221 millions pour la souscription des obligations du Mostaganem à Tiarret ont à leur tour demandé quel emploi donneraient leurs fonds, si inutilement déplacés. Le moment d'Etat est bien choisi pour faire un grand emprunt d'Etat ou bien une grosse émission. Il faut se débattre sur les rentes et sur les valeurs dont on se propose de constituer ainsi un bon portefeuille et d'économiser les frais de retour de l'argent.

Le 3 0/0 est à 81.10, l'amortissable à 82.45, le 4 1/2 0/0 à 110.15.

Achetez des actions du Crédit Foncier de France. Elles sont à 1,350 et devraient être à 1,500 fr. puisqu'elles rapportent 60 fr. et verront leur revenu doublé dans peu d'années grâce à l'accroissement des prêts hypothécaires et communaux.

Prenez aussi des Obligations Communales libérées de 85 et des Foncières 85 libérées de 40. Vous participerez ainsi, le 5 de chaque mois, à un tirage comprenant chaque fois un lot de 100,000 fr. et vous aurez cinq ans pour faire les versements complémentaires.

Le groupe de la Banque d'Escompte de Paris est ferme, d'autant plus que la Rente italienne 5 0/0 monte encore et arrive à 97.75.

Les Chemins Méridionaux sont à 720. Ils détacheront un coupon de 20 fr. puis donneront aux acheteurs le privilège de souscrire des actions au pair.

La Société Générale est très-bien tenue.

L'obligation Est-Algérien remplit le but que cherchaient les souscripteurs du Mostaganem à Tiarret et le coupon à toucher le 15 juillet égalise les cours. Le rachat est tout indiqué.

Prendre du Rio-Tinto aux prix actuels, c'est placer son argent à plus de 6 0/0 dans le présent et peut-être à 12 0/0 dans l'avenir.

Les Chemins de fer sont bien tenus : le Nord à 1,650, l'Orléans à 1,340, le Midi à 1,180, l'Est à 790, l'Ouest à 837.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. le général Guillemant, inspecteur de gendarmerie, est arrivé en notre ville pour l'inspection des brigades des trois cantons de Saumur.

La revue a eu lieu ce matin, à 7 heures, dans la cour de l'hôtel de la Gendarmerie.

Le général Guillemant quittera Saumur aujourd'hui.

La police de Saumur a arrêté, avant-hier, un nommé Faure, au moment où il venait de voler une montre en or chez un débitant de vin du quartier des Ponts.

Cet individu ne vivait que du produit de ses vols, et aussi de mendicité.

Il se présentait avec des lettres de recommandation de sa fabrication, lettres dans lesquelles il peignait sa situation sous les couleurs les plus émouvantes... et les plus fausses.

Faure, qui a déjà subi trois condamnations pour vol, a été immédiatement écroué.

ASSEMBLÉE. — Demain dimanche, 5 juillet, assemblée annuelle de la Saint-Pierre, à Bagneux.

FOIRES DE MAINE-ET-LOIRE. — Lundi 6 : Candé, les Rosiers. — Mardi 7 : Angers, Chalonnes-sur-Loire, Thouarcé.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Un cyclone dont le centre est près d'Halifax et se dirigeant à l'Est-Sud-Est, amènera probablement des troubles sur la Grande-Bretagne, la France et la Norvège, entre le 3 et le 5. »

ANGERS.

Éboulement à la gare Saint-Laud. — Mardi soir, vers cinq heures, un éboulement s'est produit sur la voie qui longe la caserne des pontonniers.

Un terrassier, le nommé Arnaud, a été englouti; les secours ont été immédiatement organisés; mais, malheureusement, on n'a retiré qu'un cadavre.

A Vendôme, mercredi dernier, le nommé Perrin, soldat de la classe 1883, a reçu, dans la poitrine, deux coups de pied de cheval; il est mort quelques minutes après.

C'est en faisant sauter des chevaux dans la piste close que cet accident est arrivé.

A Chartres, dimanche, vers dix heures du soir, la foudre est tombée sur la caserne des dragons; le fluide a traversé le mur, tué net un homme dans son lit, crevé un œil à un autre et projeté plusieurs cavaliers à 4 et 5 mètres de distance; puis il a tué un cheval dans l'écurie qui est au-dessous de la chambrée.

UN BON EXEMPLE.

Les bouchers de Limoges ont donné un bon exemple, le jour où ils étaient saint Aurélien, patron de leur corporation.

Ils auraient bien voulu, en son honneur,

faire leur procession traditionnelle; mais un arrêté du maire (encore un despote!) a interdit toute procession dans Limoges, au nom de la liberté. Que faire alors pour bien honorer leur patron? Ils ont pris des voitures à l'heure, et, accompagnés de plusieurs ecclésiastiques, ils se sont fait conduire au pas dans toutes les églises de la ville.

Deux candidats républicains, MM. Ledieu et Beslouan, s'étaient mis en campagne pour combattre le candidat conservateur au Conseil général du Morbihan, M. de l'Estourbeillon. Les deux républicains ont obtenu, à eux deux, six cent soixante voix, et M. de l'Estourbeillon a été élu par douze cent vingt-sept voix, ce qui n'empêche pas les journaux élyséens de dire que « les populations les plus récalcitrantes se convertissent à la République ». Le Saganarelle de Molière se convertissait aussi aux coups de bâton.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1885.

NAISSANCES.

Le 4. — Louis-Paul Léger, à l'Hospice.

Le 6. — Hermine-Yvonne Burlet, rue du Bellay.

Le 8. — Henri Volant, rue de la Visitation.

Le 9. — Henri-Eugène Combe, rue Pavée.

Le 10. — Georges Plançq, Grand'Rue; — Henri Goizet, rue de la Visitation.

Le 11. — Augustine Ossant, à l'Hospice; — Marguerite-Antoinette Lambert, rue du Portail-Louis.

Le 12. — Marie-Thérèse-Renée Brien, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 13. — Marcel Gelineau, rue des Boires.

Le 15. — Adèle-Augustine Deshayes, rue de Fenet; — Émile Bourgeon, rue de la Visitation.

Le 17. — Marie-Joséphine-Louise Haubault, rue de Poitiers.

Le 19. — Léonie-Renée Brunet, rue de la Petite-Bilange.

Le 21. — Gaston-Jean Frachon, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Suzanne-Juliette Roger, rue de la Cocasserie.

Le 25. — Léontine-Victoria Patenotte, rue Courcouronne; — Madeleine-Justine Bastol, rue du Portail-Louis.

Le 26. — Edmond-Ludovic Régnier, rue de la Tonnelles.

Le 27. — Jeanne Perrot, rue de Fenet; — Gabrielle-Bathilde Pitois, rue de Fenet.

Le 28. — Marthe-Jeanne Laumonier, place Saint-Pierre.

Le 30. — Auguste Pouzel, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Henri-Eugène Joreau, tailleur de pierre (veuf), a épousé Rose-Béatrice Cormeau, sans profession, tous deux de Saumur; — Henri-Jean-Pierre Dechezelles, boulanger, a épousé André Robin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 3. — Étienne-Hector-Jules Michaux, capitaine au 5^e régiment de cuirassiers, a épousé Jeanne-Gabrielle-Sophie-Clotilde Monnerau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 6. — Émile-Marie-Auguste Lambert, employé des ponts-et-chaussées, a épousé Virginie Boutin, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 9. — Charles-Émile Rabouan, cordonnier, a épousé Victorine Gaschet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Jean Lysée, domestique, a épousé Sophie-Julienne Audic, domestique, tous deux de Saumur.

Le 16. — Henri-Joseph-Eugène Choyer, sous-caissier à la Caisse d'épargne, a épousé Hermine Hurtaut, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Anatole Beillouin, cultivateur, a épousé Marie Vannier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 27. — Pierre-Jean-Michel Denet, cocher, a épousé Marie-Louise Girard, domestique, tous deux de Saumur; — Charles-Joseph Launay, cultivateur, de Saint-Lambert-des-Lèves, a épousé Anne-Louise Rétif, domestique, de Saumur.

Le 30. — Ernest-Vincent Cougnée, nancier, a épousé Marie-Madeleine-Louise Naudin, nancière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Victor-Pierre Quantin, 18 mois,

rue d'Orléans; — Louis Guittonneau, camionneur, 35 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Michel Morineau, 54 ans, rue Nationale; — Henri-Ernest-Marie-Alphonse Mareau, 2 mois, rue Notre-Dame.

Le 6. — Marthe Lefèvre, 6 mois, rue de la Visitation; — Pierre Ourtoulé, 42 jours, rue Brault; — Marie-Julie Molloy, sans profession, 53 ans, épouse Pierre-Séraphin Gourré, moulin du Vignaud.

Le 13. — Armandine-Louise Bodereau, sans profession, 34 ans, épouse Albert-Jules Simon, rue d'Orléans.

Le 18. — Eugénie-Marie Cailleau, 4 mois, montée du Fort.

Le 21. — Guy-Henry Delavau, propriétaire, ancien membre de l'Assemblée nationale, 70 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie; — Séraphin-Joseph Goisnard, cultivateur, 20 ans, à l'Hospice; — Alphonsine-Cécile Delingette, 5 mois, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 23. — Émile Hubert, propriétaire, 78 ans, à l'Hospice; — Charles-Julien Courtejoie, chapelier, 41 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Gabrielle-Louise Soulagnot, 5 mois, rue du Chardonnet.

Le 25. — Adrienne Girault, 8 mois, rue de la Cocasserie.

Le 26. — Florentine Condom, 4 mois, rue des Violettes.

Le 27. — Joseph Marteil, terrassier, 34 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Marie Potier, journalière, 33 ans, épouse Adolphe Viau, montée du Fort; — Augustine Ossant, 15 jours, rue de la Visitation; — Gaston-Raphaël Legueux, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le Brillant Oriental est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICE-RIE CENTRALE, 1 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Nous rappelons que la Lotion régénératrice du D^r Saïdi, qui obtient un si grand succès pour enlever les pellicules, arrêter la chute des cheveux et les faire repousser sur les têtes les plus chauves, se vend par flacons de 3 fr., à Saumur, chez M. Richard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE

OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal *La Jeune Mère* a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

ALCOOL DE MENTHE DE RICOLES

45 ANS DE SUCCÈS

33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Infatigable contre les indigestions,

Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête, etc.,

et dissipant le moindre maïs.

PRESERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.

Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouvilliers. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.

EXIGER LE NOM DE RICOLES

Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Épiceries fines.

BOURSE DE PARIS.

DU 3 JUILLET 1885.

Rente 3 0/0.	81 15
Rente 3 0/0 amortissable.	82 60
Rente 4 1/2.	103 75
Rente 4 1/2 (nouvelle).	110 20
Obligations du Trésor.	513 75

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
Avec jouissance de suite
En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebriennier, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (517)

Étude de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours, 6, rue Descartes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours
Le mercredi 29 juillet 1885, à 2 heures.

1^{er} Lot.

LE CHALET

Situé commune de Saint-Avertin, près Tours;

Servant actuellement de restaurant, comprenant : Maison d'habitation, écurie, remise, magnifique jardin, le tout d'une contenance d'environ 2 hectares.

Cette propriété, dans une situation exceptionnelle, est entourée presque de tous côtés par le Cher.

Mise à prix, 25,000 fr.

2^e Lot.

Une Maison

Située commune de Lariche extra, près Tours, levée Saint-François-de-Pauls, comprenant :

Rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cellier, jardin.

UNE AUTRE MAISON

Située auprès de la précédente, comprenant rez-de-chaussée, grenier, sellier, poils, jardin. Le tout contenant neuf ares.

Mise à prix, 1,500 fr.

L'adjudicataire du 2^e lot devra, en outre, acquitter la rente annuelle de 300 fr. et supporter la jouissance d'une des deux maisons auxuelles a droit, sa vie durant, une fiere personne actuellement âgée de 72 ans.

On pourra traiter à l'amiable pour les deux lots, avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, à M^e CHEVEREAU, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (588)

A VENDRE

Une jolie Maison

AVEC JARDIN

Sise à Saumur, avenue du Champ-de-Foire, 7,

Appartenant à M. Boré. — Jouissance de suite.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire à Saumur. (589)

Étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clement.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

Avec Jardin

Située aux Rosiers, occupée par le pharmacien.

S'adresser au notaire. (565)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 5 juillet 1885, à une heure après midi,

À Villebriennier, à la Grand'Rue, au domicile de M. et M^{me} Desessarts.

Il sera vendu :

Vaisselle, verrerie, chaudières, marmittes, pots à lait, cuvier à lessivage, poêle et tuyaux, une baratte; Bois de lits, couettes, buffets, tables, hucho, chaises, bassets avec vaisselier, coffres;

Cuve à pressoir, bascule, deux rouleaux et leur monture, diverses sortes de charrues, nombreux instruments aratoires, une charrette et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (582)

A LOUER

Beau Chalet

Sur la plage de St-Gilles-Croix-de-Vie.

S'adresser à M. Victor BODIN, à Thouars (Deux-Sèvres.)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

Un BRIQUET de trois ans, chassant très-bien le lièvre et le lapin, ne donnant pas sur le chevreuil, vendu pour ce motif.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un PONEY, avec ses harnais et une petite CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M. HOULARD, rue des Basses-Perrières, n^o 7. (584)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins ont 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs : par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Poitiers, Angers. (574)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour à une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

À SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones.

Cible électrique, brevetée s. g. d. g. Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison sont assurées par Un demi Siècle de Succès.

Eau Tonique Parachute

DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Héliotrope blanc du Péron

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ :
Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur,
Place de la Billange, SAUMUR.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et prévient des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Baréges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

À SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
2 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 31 — omnibus.
12 — 48 — soir, express.
4 — 44 — omnibus-mixte.
7 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur.	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50
Chacé.	6 15	7 32	9 08	3 58	8 03
Brézé.	6 23	7 39	9 15	4 19	8 08
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 35	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Bourgueil.	8 17	19 09	6 10	4 41
PortBoulet	8 26	19 18	6 38	4 50
Saumur.	9 13	1 25	7 15	5 30

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 56	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 04	2 11	5 00	8 51
Briou-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 14	9 09
Thouars (arrivée)	7 29	8 23	2 32	5 29	9 15

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
Briou-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 03
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Montreuil	7 1	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 53
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Nouvelle	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	5 50	12 50	9 10
Nouvelle	6 28	1 57	9 48
Mirebeau	6 55	2 53	10 15
Arçay	7 50	3 50	10 50
Loudun	8 49	4 50	11 29
Montreuil	9 34	5 34	12 14

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.